

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 V79 Vœu relatif à la collecte sélective au Forum des Halles

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les articles L541-1 et L541-2 du Code de l'Environnement ;

Vu le Plan régional de réduction des déchets en Ile-de-France et le Programme Local de Prévention des Déchets de Paris ;

Considérant que, pour sa part, la RATP a mis en place sur le site du Forum des Halles un système de collecte sélective en partenariat avec la DPE ;

Considérant qu'à ce jour, la collecte sélective n'est pas généralisée à l'ensemble des aires de livraison du Forum des Halles ;

Considérant que la collecte et le traitement des déchets du centre commercial du Forum des Halles sont réalisés par un prestataire privé sous contrat avec UNIBAIL-RODAMCO ;

Considérant les objectifs du groupe UNIBAIL-RODAMCO relatifs à la gestion des déchets : « d'ici 2016, au moins 50 % des déchets collectés dans les centres commerciaux devront être recyclés et la proportion des déchets envoyés en centre d'enfouissement devra être réduite de 50 % par rapport à 2009 » ;

Considérant que le Forum des Halles regroupe 260 magasins sur 62.000 m² et accueille 40,1 millions de visiteurs par an ;

Considérant que les déchets produits par les activités du Forum des Halles sont notamment constitués d’emballages qui représentent le principal gisement d’évitement des déchets sur le territoire parisien ;

Aussi, sur la proposition de MM. Jacques BOUTAULT, Yves CONTASSOT et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris saisisse UNIBAIL-RODAMCO afin qu’un système de collecte sélective soit mis en place sur l’ensemble du site du Forum des Halles.